

Guide de l'électrice et de l'électeur

Élection générale municipale 2025

Ville de Lévis



Élection municipale 2025

La Ville de Lévis a préparé ce guide afin de vous aider à bien comprendre le processus électoral en vue de l'élection générale municipale du 2 novembre 2025. Toutes les citoyennes et tous les citoyens de Lévis, âgés de 18 ans et plus le jour du scrutin, sont invités à exercer leur droit de vote pour élire leur mairesse ou maire et les membres du conseil municipal. Chacune des conseillères et chacun des conseillers représente un district de la ville.

Dans ce guide, vous trouverez toute l'information essentielle pour savoir qui peut voter, comment s'inscrire sur la liste électorale, à quelles dates vous pouvez voter, et quelles sont les options qui s'offrent à vous pour exercer votre droit de vote. Simple, pratique et conçu pour répondre à vos questions, ce guide vise à rendre l'élection municipale plus accessible à toutes et à tous.



Voter : un geste qui compte!

Le vote est à la base de la vie démocratique de la Ville de Lévis. C'est un symbole important de la participation citoyenne, essentiel au fonctionnement de la ville.

En votant à l'élection municipale 2025 de Lévis, vous exprimez votre opinion sur les enjeux qui vous préoccupent et sur les décisions du conseil qui influenceront votre qualité de vie.

**Bonne lecture et surtout,
aller voter, c'est important!**



Qui peut voter?

Pour être admissible au vote lors de cette élection, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Avoir 18 ans et plus le jour du scrutin, soit le 2 novembre 2025;
 - Être de citoyenneté canadienne;
 - Ne pas être dans l'incapacité légale de voter;
 - Et satisfaire à l'une des deux situations suivantes :
- ✕ Électeur domicilié : résider sur le territoire de la Ville de Lévis et, depuis au moins 6 mois, au Québec ;
 - ✕ Électeur non domicilié : posséder, depuis au moins 45 jours (soit au moins depuis le 18 septembre 2025, un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé sur le territoire de la Ville de Lévis.

Les électrices ou électeurs non domiciliés doivent obligatoirement faire une demande d'inscription sur la liste électorale, en remplissant un formulaire à transmettre au Bureau de la Présidente d'élection au plus tard le 16 octobre 2025.

Comment voter?

Il est possible de voter de plusieurs manières, selon votre situation et vos disponibilités.



Vote au Bureau
de la Présidente
d'élection

24^{et} 29

OCTOBRE 2025

9 h 30 à 20 h

Vote par
anticipation

26

OCTOBRE 2025

12 h à 20 h

Vote
itinérant

27

OCTOBRE 2025

pour les résidences
pour personnes âgées
reconnues.

Le jour
du scrutin

2

NOVEMBRE 2025

10 h à 20 h

Si vous travaillez le jour du scrutin le 2 novembre 2025, votre employeuse ou employeur doit vous accorder un minimum de quatre heures consécutives durant les heures d'ouverture des bureaux de vote, afin de vous permettre d'aller voter, sans tenir compte du temps normalement accordé pour les repas. Aucune déduction de salaire ni aucune sanction ne peuvent être imposées à l'employée ou employé qui s'absente de son travail pour exercer son droit de vote.



Où dois-je aller voter?

Un outil de recherche de lieux de vote par adresse est disponible sur le [site Web de la Ville de Lévis](#) afin de vous permettre de trouver facilement votre lieu de vote.

Pour toute question, vous pouvez aussi contacter le 311.

Quelles sont les pièces d'identité acceptées au moment de voter?

Pour voter, vous devez présenter l'une des pièces d'identité suivantes :

- ✕ *Carte d'assurance maladie*
- ✕ *Permis de conduire*
- ✕ *Passeport canadien*
- ✕ *Certificat de statut d'Indien*
- ✕ *Carte d'identité des Forces canadiennes*



Comment l'accessibilité est-elle assurée dans les lieux de vote?

Les lieux de vote de la Ville de Lévis sont tous accessibles. Des équipements adaptés sont disponibles sur place pour les personnes ayant une mobilité réduite ou une déficience visuelle. Le personnel électoral est également formé pour accompagner les électrices ou électeurs qui en ont besoin.

Informations à retenir

Voici un résumé des dates importantes et des éléments essentiels à garder en tête pour bien vous préparer à voter. Ces repères vous permettront de suivre chaque étape du processus électoral en toute confiance. Assurez-vous de conserver ces informations à portée de main jusqu'au jour du scrutin.

- ✕ Jour du scrutin : **2 novembre 2025** (10 h à 20 h)
- ✕ Vote par anticipation : **26 octobre 2025** (12 h à 20 h)
- ✕ Commission de révision : **14 au 16 octobre 2025**
- ✕ Vote au bureau de la Présidente d'élection: **24 et 29 octobre 2025** (9 h 30 à 20 h)
- ✕ Vote par correspondance (non domiciliés) : demande **avant le 16 octobre**

Encore des questions?

Pour toute question concernant votre inscription, votre droit de vote ou le déroulement de l'élection, vous pouvez **communiquer avec le 311 Lévis ou au 418 839-2002**.

Adresse :

Bureau de la Présidente d'élection de la Ville de Lévis
9009, boulevard du Centre-Hospitalier (secteur Charny)
Lévis (Québec) G6X 1L4
Site Web : ville.levis.qc.ca/election

Vous pouvez également suivre les nouvelles et rappels sur la page Facebook de la Ville. Pour rester à jour, abonnez-vous aussi aux avis Lévis en direct, en sélectionnant les catégories Élections et Actualités municipales.